

Association Art et Créations
Centre d'Arts Plastiques Fernand Léger

HYBRID'ART

SALON D'ART CONTEMPORAIN
PORT DE BOUC

21 mai – 03 juin 2022, Espace Gagarine, Port de Bouc

APPEL A CANDIDATURE

HYBRID'ART-le Salon d'art contemporain de Port de Bouc est né en 2017, à la suite du précédent Salon Méditerranéen des Arts Plastiques, dans le but de s'intégrer aux évolutions du monde de l'art, mais aussi de répondre aux besoins des artistes émergents et à l'encouragement de la création contemporaine. Le succès des premières éditions a posé les bases d'un événement qui est rapidement devenu incontournable dans la vie culturelle locale et métropolitaine.

L'exposition regroupera la sélection d'une dizaine d'artistes invités à présenter un ensemble cohérent et homogène de leurs productions. Un prix spécial sera décerné, par un jury de professionnels, à l'artiste « coup de cœur » de l'édition. Ce dernier bénéficiera d'une bourse de soutien mais également d'une promotion appuyée de son travail (presse, expositions...etc) et offrira en retour une œuvre qui intégrera les collections de la ville. L'espace SUP'ART est réservé aux travaux d'étudiants des Ecoles d'arts supérieures d'art d'Aix-en-Provence, de Marseille et de Toulon (ESSAix, Les Beaux-Arts de Marseille, ESADTPM) afin d'offrir une vraie visibilité à la jeune création contemporaine. Dans l'objectif de conserver la filiation d'HYBRID'ART avec son prédécesseur, un espace est réservé pour la présentation des œuvres de quelques artistes fondateurs de la manifestation. Enfin le traditionnel espace pédagogique destiné à présenter le travail d'ateliers d'arts plastiques réalisés avec des enfants des quartiers prioritaires de la commune est préservé et valorisé.

Cet appel à candidature est destiné à des artistes locaux, nationaux ou internationaux justifiant d'une **pratique artistique à vocation professionnelle** (tous les médiums sont acceptés: peinture, installation, gravure, volume, photographie, dessin ...etc) qui seront sélectionnés sur la base d'un dossier précis constitué de textes et de photographies de leurs œuvres (**voir Article 2 et ANNEXE**).

HYBRID'ART aura lieu du **21 mai au 03 juin 2022** à l'Espace Gagarine de Port de Bouc, une salle destinée à accueillir les expositions d'importance de la commune. Cette manifestation est en partenariat avec la Revue Point contemporain et s'inscrit dans les programmations du réseau Provence Art Contemporain.

Article 1. Proposition artistique

Les candidats proposeront **la sélection d'un ensemble d'œuvres de leur choix**, symptomatiques de leurs pratiques artistiques, pouvant s'intégrer à **un espace d'environ 12m2, soit environ 10 m linéaire MAXIMUM d'accroche possible**.

Tout candidat ne tenant pas compte de la gestion de l'espace (trop d'œuvres par exemple) verra sa candidature éliminée.

Précisions sur l'accrochage :

Les modalités d'accrochages des œuvres sont standards avec la présence de cimaises + tiges (sur murs et cloisons mobiles) et de socles de coloris neutre. L'espace Gagarine étant une salle à usage culturel multiple, il ne sera pas possible de percer, repeindre...etc. Aucune négociation ne sera possible sur ce point.

Toutefois pour les candidats ayant des propositions d'accrochage spécifiques, notamment pour les installations, nous les invitons à fournir une note technique, qui pourra, le cas échéant, être négociée avec les organisateurs d'HYBRID'ART en fonction des faisabilités.

Article 2. Modalités de participation

Les candidats doivent transmettre avant **le 04 mars 2022, 12h** (tout dossier reçu après cette heure ne sera pas accepté) :

- **le dossier de participation** (PDF actif à remplir directement, à télécharger sur le site internet du Centre d'arts : www.centrefernandleger.com et sur tous les sites partenaires : Revue Point Contemporain, CIPAC, CNAP...etc)
- **un PDF de visuels à créer intitulé « ANNEXE 1, travaux généralistes »** (voir p.2 du dossier de participation)
- **un PDF de visuels à créer intitulé « ANNEXE 2, sélection HYBRID'ART 2022 »** (voir p.3 du dossier de participation) *

Ces trois documents sont OBLIGATOIRES.

Les PDF de visuels ne doivent pas comporter d'autres textes à l'exception des cartels. Les informations relatives aux œuvres de la sélection HYBRID'ART 2022 pourront en option être données dans le corps du dossier de participation.

En complément seulement de ces trois documents, l'artiste pourra s'il le souhaite joindre son portfolio.

*Pour rappel : ce ne sera pas au jury de faire le choix des œuvres présentées, les artistes doivent proposer un choix cohérent dans le cadre d'une sélection qui prend en compte les espaces d'accrochages disponibles.

Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte.

Envoi par mail UNIQUEMENT, via des plateformes de téléchargement gratuit (type *Wetransfer*) à : hybridart@portdebouc.fr

Merci de nous contacter au 04 42 43 31 20 / 04 42 40 65 91 pour toute question avant envoi.

Article 3 : Sélection

Le Comité de sélection est constitué d'une quinzaine de membres dont la compétence est reconnue dans le milieu artistique de la région lié à l'art contemporain (artistes, institutionnels, galeristes, critiques d'arts, directeurs de centre d'arts...etc).

Le comité de sélection se réserve le choix du nombre d'artistes sélectionnés avec un minimum fixé à 8 artistes.

Les critères de sélection se basent sur deux axes essentiels : pertinence de la démarche, cohérence de l'ensemble proposé et qualité d'exécution.

Les décisions du comité de sélection sont sans appel.

Les candidats seront informés PAR VOIE D’AFFICHAGE seulement (site internet du centre d'arts, de la ville de Port de Bouc, Facebook, Instagram...etc) des choix au plus tard **le 01 avril 2022**.

Article 4. Conditions et engagements de l'Association Art et Créations et de la Municipalité de Port de Bouc par l'intermédiaire du Centre d'Arts Fernand Léger

Dès le choix des artistes effectués, ceux-ci signeront une convention de partenariat précisant les engagements des organisateurs et ceux des artistes (précisés dans **l'Article 5**).

Les organisateurs s'engagent sur les points suivants :

- Chaque artiste de la sélection bénéficiera d'un montant de 200€ détaillé comme suit (les artistes devront fournir un RIB):
 - 100€ correspondent à la rémunération du droit de présentation publique des oeuvres
 - 100€ correspondent au défraiement du transport des artistes et des œuvres, ainsi que de leur logement
- Une bourse de soutien de **1500€** sera allouée à un seul artiste « coup de cœur » du Salon choisi par le même comité de sélection cité précédemment mais aussi par le comité « Nouveaux Collectionneurs de Port de Bouc » constitué d'habitants de la commune travaillant sur les collections de la ville et l'art contemporain depuis désormais 5 ans et bénéficiant d'une réelle expertise sur les fonds artistiques port-de-boucains. Cette bourse sera décernée le jour du vernissage et remise en main propre par le Maire de Port de Bouc.
- L'artiste « coup de cœur » pourra, si sa démarche entre en adéquation avec la ligne éditoriale de la revue *Point Contemporain*, bénéficier d'un coup de projecteur sur son travail (ex : voir l'article relatif au travail d'Arnaud Grapain, artiste « coup de cœur » 2018 mais aussi de Raphaël Tachdjian, artiste « coup de cœur » 2019 ou Anne Touquet, artiste « coup de cœur » 2021)
- Les œuvres seront assurées durant la totalité de l'exposition

- l'organisation matérielle d'HYBRID'ART (scénographie, accrochage et décrochage) et de son vernissage
- la communication locale et nationale (presse, affichage, radio, sites web, réseaux sociaux), l'édition d'affiches et de flyers (dont une partie sera confiée aux artistes pour leur propre promotion)
- l'ouverture d'HYBRID'ART à l'Espace Gagarine, avec accueil et médiation du 21 mai au 03 juin 2022, tous les jours de 14h à 18h
- la réalisation d'un catalogue de l'exposition de 20 pages offrant à chaque artiste sélectionné (selon la mise en page prévue par l'infographiste) une demi-page ou une page avec biographie, titre des œuvres exposées et une sélection de photographies de ces œuvres.

Article 5. Engagements des artistes sélectionnés

Les artistes sélectionnés s'engagent à :

- Transmettre les valeurs d'assurance de leurs œuvres, ainsi que tout élément textuel qui figurera dans le catalogue de l'exposition **avant le 08 avril 2022**
- Apporter les œuvres sélectionnées (tout remplacement majeur de dernière minute d'œuvres devra être justifié en amont) **IMPERATIVEMENT** entre le **16 et le 18 mai 2022 à l'Espace Gagarine (heures d'ouverture : 9h-12h et 13h30-17h30)** pour un accrochage immédiat (leur présence n'est pas obligatoire durant l'accrochage mais possible). Les artistes devront impérativement préciser leur date d'arrivée à l'avance (d'autant plus s'ils souhaitent déposer ou envoyer leurs œuvres avant ces dates).
ATTENTION ! Il ne sera plus permis d'accrocher le vendredi 20 mai 2022, date à laquelle se réunit le jury de sélection de l'artiste « coup de cœur »
- A prendre en charge tout accrochage spécifique ne pouvant être financièrement être assuré par les organisateurs (ce point sera défini en amont avec les organisateurs)
- à autoriser la municipalité de Port de Bouc à utiliser gracieusement pour la reproduction partielle ou totale de l'intégralité des œuvres de chaque artiste, pour les seuls besoins de l'exposition (et de ses suites éventuelles : presse...etc), à deux titres :
 - Afin d'éditer les supports de communication de l'exposition : articles promotionnels, affiches et flyers
 - Afin d'envisager la publication du catalogue de l'exposition

La Ville de Port de Bouc et le Centre d'Arts s'engagent à faire mention sur les supports énoncés ci-dessus que les œuvres y figurant sont protégées par le droit d'auteur et qu'il est strictement interdit de les reproduire.

- à être présents au vernissage d'HYBRID'ART qui aura lieu **le samedi 21 mai 2022 à 18h30**

- à être présents pour la récupération des œuvres à la fin de l'exposition : **le vendredi 03 juin 2022 à 17h**. Aucune assurance des œuvres n'est prévue après cette date.

L'artiste « coup de cœur » bénéficiaire d'une bourse municipale d'encouragement à la création s'engage à :

- offrir une ou un ensemble d'œuvres présentées (proposition de l'artiste analysée et validée par le comité de sélection et les élus de la commune) à la ville de Port de Bouc, qui sera intégrée, par décision du Maire, aux collections artistiques de la commune dans une démarche actuelle de soutien à l'expansion cohérente et de qualité de ces fonds. Cette œuvre sera amenée à être présentée dans des expositions (sur la ville et dans la région) ayant régulièrement lieu pour la mise en valeur des collections artistiques de la commune
(Exemples:
 - Artiste « coup de cœur » 2017, Florence Bernard, présentée à l'exposition « *Voir et Savoir(s). La notion de collection* » de septembre à novembre 2017 dans le cadre des expos hors les murs du FRAC PACA et dans *Symbiose, de nature et d'art*, de septembre à octobre 2020 pour la programmation de VIVANT, congrès mondial de la nature
 - Artiste « coup de cœur » 2018, Arnaud Grapain présenté à l'exposition « *Vertiges de l'esprit* » en octobre 2018 en partenariat avec le Fond Communal de Marseille. Arnaud Grapain est aussi lauréat du « prix pour la sculpture » 2018 de la MAIF avec une partie de la série *Data Center*, offerte à Port de Bouc)

Article 6. Responsabilités

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, l'Association Art et Créations et la municipalité de Port de Bouc se réservent le droit d'annuler ou d'écourter cette exposition et ne seraient être tenus pour responsable d'un quelconque préjudice causé aux artistes.

Article 7. Application du règlement

La participation à cet appel à projet implique de la part des candidats l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités du déroulement de l'exposition.

L'Association Art et Créations et la Municipalité de Port de Bouc

Contact et renseignements :

Centre d'arts Fernand Léger
Château Saint Gobain
1 avenue du Général de Gaulle
13110 Port de Bouc
04 42 43 31 20
hybridart@portdebouc.fr

centre.arts@portdebouc.fr
www.centrefernandleger.com

